RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2024 B 00919
Numéro SIREN : 319 428 967
Nom ou dénomination : HOPPS GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2024 sous le numéro de dépôt 5405

HOPPS

1330 Avenue Guillibert de la Lauzière

13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Comptes au 31/12/2022

Certifier conforme par le Président



CIP - HOPPS
1330 av. Guillibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 084 721	6 472 107	4 612 614	592 101
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	140 669		140 669	5 039 132
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 039 307	1 199 452	839 855	1 008 116
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	18 897 413		18 897 413	33 227 293
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				5 014 269
Prêts	7 370 151		7 370 151	39 092 230
Autres immobilisations financières	697 446		697 446	483 557
ACTIF IMMOBILISE	**40 229 708**	**7 671 560**	**32 558 149**	**84 456 697**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 644 763		1 644 763	1 339 677
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 626 868		7 626 868	10 520 306
Autres créances	135 861 603	24 500 000	111 361 603	151 712 953
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	8 000 319	160 825	7 839 494	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	21 814 407		21 814 407	849 955
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	426 237		426 237	2 551 800
ACTIF CIRCULANT	**175 374 197**	**24 660 825**	**150 713 372**	**166 974 691**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				4 540 684
Primes de remboursement des obligations				26 204 813
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**215 603 905**	**32 332 384**	**183 271 521**	**282 176 884**

CIP - HOPPS
1330 av. Guillibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	22 402 432)	22 402 432	22 402 432
Primes d'émission, de fusion, d'apport			2	2
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			56 000	56 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	4	4
Report à nouveau			-57 508 364	-27 902 946
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			74 818 455	-29 605 417
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**39 768 529**	**-35 049 926**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			174 451	233 636
Provisions pour charges			1 170 619	1 605 558
PROVISIONS			**1 345 070**	**1 839 194**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				68 587 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				105 467 026
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	4 743	5 339
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 247 308	9 153 862
Dettes fiscales et sociales			11 823 068	26 982 438
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			125 082 803	105 169 358
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				22 595
DETTES			**142 157 922**	**315 387 617**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**183 271 521**	**282 176 884**

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	17 592 605		17 592 605	20 797 484
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**17 592 605**		**17 592 605**	**20 797 484**
Production stockée				
Production immobilisée			3 227 181	4 137 503
Subventions d'exploitation			4 886	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 469 490	4 540 197
Autres produits			156 795	53 466
PRODUITS D'EXPLOITATION			**31 450 956**	**29 528 650**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			-2 573	-18 409
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			33 673 229	23 386 139
Impôts, taxes et versements assimilés			388 884	592 579
Salaires et traitements			7 406 007	7 753 698
Charges sociales			3 383 574	3 301 681
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 175 265	793 878
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			2 701	120 136
Autres charges			1 544 539	71 622
CHARGES D'EXPLOITATION			**48 571 627**	**36 001 324**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-17 120 671**	**-6 472 674**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 096 309	4 815 051
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			368 080	6 109 891
Différences positives de change				-16
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**3 464 389**	**10 924 927**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			29 928 638	21 021 443
Intérêts et charges assimilées			6 765 080	11 001 846
Différences négatives de change			520	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**36 694 238**	**32 023 294**
RESULTAT FINANCIER			**-33 229 848**	**-21 098 367**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-50 350 520**	**-27 571 041**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	239 931	51 739
Produits exceptionnels sur opérations en capital	177 613 792	4 431 031
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	99 654	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**177 953 377**	**4 482 769**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 099 029	1 961 649
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	35 889 535	4 516 602
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	14 500 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**51 488 564**	**6 478 252**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**126 464 813**	**-1 995 482**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 295 838	38 894
TOTAL DES PRODUITS	**212 868 722**	**44 936 346**
TOTAL DES CHARGES	**138 050 267**	**74 541 763**
BENEFICE OU PERTE	**74 818 455**	**-29 605 417**

Faits significatifs, règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartion de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total bilan est de 183 271 521 € et dégageant un bénéfice de 74 818 455 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sauf indication contraire, tous les montants sont stipulés en euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

HOPPS GROUP est la société holding du Groupe. Elle assure les fonctions supports du Groupe, en application de la convention de services de gestion et d'assistance conclue à cet effet. Il s'agit des fonctions transverses suivantes :

- La Direction finances,
- La Direction des ressources humaines,
- La Direction organisation et système d'information,
- La Direction juridique.

FAITS SIGNIFICATIFS

Vente de Colis Privé Group à Ceva Freight Holdings France SAS

Le 7 avril 2022, Milee, Hopps Group et Distri'Hopps ont cédé l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Colis Privé Group à la société Ceva Freight Holdings France SAS, filiale à 100% de la société CMA CGM.

Dans ce cadre, Hopps Group a cédé la totalité des actions détenues dans la société Colis Privé Group, après avoir apporté la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Colis Privé France à la société Colis Privé Group, à la suite de la mainlevée des fiducies portant sur les actions Colis Privé France.

Le prix de cession des actions de la société Colis Privé Group, a permis au Groupe Hopps et ses filiales de rembourser l'intégralité des créances garanties par les fiducies portant sur les titres de Colis Privé France.

Il a également permis de rembourser toutes les dettes bancaires, obligataires, fiscales et sociales dues pour Hopps Group et Milee. Les prêts intragroupes mis en place entre Hopps Group et ses filiales Milee et Distri'Hopps ont également été remboursés.

Cette vente a généré une plus-value pour Hopps Group, qui a permis de restaurer ses capitaux propres, qui sont devenus positifs.

Colis Privé Maroc

Le 4 avril 2022, Hopps Group a racheté à la société Colis Privé International, la participation de 30% qu'elle détenait dans la société Colis Privé Maroc.

Dans la mesure où un indice de perte de valeur est survenu, un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. La valeur d'utilité est déterminée au cas par cas en tenant compte de l'actif.net comptable éventuellement retraité ou des perspectives de rentabilité des filiales reposant sur des données prévisionnelles établies à partir d'un budget à 3 ans et sur des hypothèses reposant sur des estimations faites par le management au moment de la clôture.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Conformément aux règles comptables, les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

PROVISION POUR RETRAITE

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite depuis 1995.

Le Groupe a fait effectuer une évaluation actuarielle de ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, en cas de départs volontaires, en date du 31 décembre 2022 Les droits acquis par les salariés sont issus de l'application de la convention collective applicable et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- un taux annuel d'actualisation financière de 3,20 %,
- un taux annuel d'inflation : 2.00 %,
- un taux d'augmentation des salaires 1 %,
- un taux de mortalité correspondant aux tables INSEE H/F 2016-18, distinguant hommes et femmes,
- un âge de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les non-cadres,
- l'application d'un taux de charges sociales patronales spécifique à chaque catégorie de salariés et à chaque société et appliqué au montant brut de l'engagement,
- un taux de rotation du personnel calculé par société, fonction de l'âge du salarié ou de l'ancienneté, et déterminé à partir des seuls cas de démission effectivement
constatés sur les trois derniers exercices.

EVALUATION DES DETTES ET DES CREANCES

Les dettes et les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrécouvrabilité. Ce risque est apprécié en prenant en considération le risque spécifique lié au client et l'antériorité de la créance.

AUTRES CREANCES

Le poste « autre créances » enregistre les flux principaux suivants :

- La créance liée à la TVA déductible,
- Le crédit de TVA non remboursé à la clôture de l'exercice
- Les avances et acomptes faits aux fournisseurs,
- Les comptes courants débiteurs.

AUTRES DETTES

Le poste « autre dettes » enregistre les flux principaux suivants :

- Les avoirs à émettre aux clients et les clients créditeurs,
- Les comptes courants créditeurs.

COMPTE COURANT AVEC MILEE

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du groupe Hopps, la société Milee a transféré une partie significative de ses disponibilités à la société Hopps Group.

Dans ce contexte, au 31 décembre 2022, la position du compte courant de trésorerie avec la société Milee, affichait un encours créditeur de 125 046 milliers d'euros. Depuis cette date, l'encours moyen du compte courant a progressé et ce dernier affiche une position devenue créditrice de 150 728 milliers d'euros au 1er décembre 2023.

COMPTE COURANT AVEC START'HOPPS

Le compte courant avec Start'Hopps d'un montant brut de 39 297 milliers d'euros fait l'objet d'une dépréciation de 24 500 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

CHIFFRE D'AFFAIRES - RECONNAISSANCE DU REVENU

Les produits liés aux prestations effectuées et les charges relatives sont comptabilisés lors de la réalisation de la prestation.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend :

- les produits et charges d'intérêts en rémunération des comptes courants de la société avec ses filiales ;

opération, le capital social de la société Colis Privé Maroc s'élève à 12.250.000 Dirhams. Il est détenu à 60% par Hopps Group et 40% par Sadaa Invest.

Puis le 20 juillet 2023, Hopps Group a apporté l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Colis Privé Maroc à sa filiale Hopps E-Com, soit 60% du capital

Inevents

Suite à une augmentation de capital en date du 31 janvier 2023, Hopps Group a été dilué à 17,77% du capital social d'Inevents.

Puis le 20 juillet 2023, Hopps Group a apporté l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Inevents à sa filiale Hopps E-Com, soit 17,77% du capital.

Happy Colis

Le 18 juillet 2023, Hopps Group a acquis les actions de la société Happy Colis détenues par les sociétés Satine et Atheva, soit 32,42% du capital.

Puis le 20 juillet 2023, Hopps Group a apporté l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Happy Colis à sa filiale Hopps E-Com, soit 66,23% du capital.

Log'Hopps

Le 19 juillet 2023, Hopps Group a procédé à une augmentation de capital de Log'Hopps par compensation de créances et création de 32 millions d'actions nouvelles.

Puis le 20 juillet 2023, Hopps Group a cédé l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Log'Hopps à sa filiale Hopps E-Com, soit 100% du capital.

Enfin, le 10 novembre 2023, il a été décidé de TUPer Log'Hopps dans Hopps E-Com.

Hopps TBN2

Suite à une augmentation de capital en date du 19 juillet 2023, la participation de Hopps Group dans le capital social de Hopps TBN2 a été portée de 53,08% à 62%.

Puis le 20 juillet 2023, Hopps Group a apporté l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Hopps TBN2 à sa filiale Hopps E-Com, soit 62% du capital.

Enfin, le 1er octobre 2023, les obligations convertibles en actions de Hopps TBN2, émises en représentation de l'emprunt obligataire de Hopps TBN2 auprès de Hopps Group dans le cadre de l'acquisition de la société The Oz, ont été cédées par Hopps Group à Hopps E-Com.

The Oz

Le 31 octobre 2023, The Oz a apporté sa branche d'activité « Trafic » à la société Mentor Marketing.

En rémunération de cet apport partiel d'actifs, The Oz détient 50,01% du capital de Mentor Marketing.

Hopps E-Com

Comme indiqué ci-avant, le 20 juillet 2023, afin de constituer la diagonale e-commerce :

- les titres détenus par Hopps Group dans Colis Privé Maroc, Happy Colis, Hopps TBN2, et Drive to Home ont été apportés à Hopps E-Com. En rémunération de ces apports, le capital social de Hopps E-Com a été augmenté et est passé de 1000 € à 59 674 139 €.

- Hopps Group a cédé à Hopps E-Com les titres qu'elle détenait dans les sociétés Yper et Log Hopps.

- Hopps Group a apporté à Hopps E-Com les titres qu'elle détenait dans Inevents. En rémunération de cet apport, le capital social de Hopps E-Com a été augmenté et porté à 196 275 176 €.

De nouveaux financements obtenus en 2023

Afin d'assurer le financement du groupe, le groupe s'est mis en position de recherche de financement active dès le début de l'année 2023.

Dans un contexte de poursuite de la décroissance de la distribution d'imprimés publicitaires non ciblés en boite aux lettres, Milee a été particulièrement affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. Ces difficultés ont également impacté sa société mère Hopps Group et l'ensemble du Groupe. En particulier, Milee a subi une forte hausse de ses coûts de distribution :

- augmentation du coût des transports avec la hausse du prix du carburant ;
- augmentation du coût de la matière première de l'imprimé publicitaire avec des difficultés de fourniture et d'acheminent depuis les principales sources d'approvisionnement ;
- hausse des salaires générant 9 millions d'euros de coûts supplémentaires ;
- augmentation des coûts liés à l'immobilier locatif du groupe.

De manière générale, les surcoûts engendrés par l'inflation n'ont pas pu être réimpactés aux clients du Groupe au titre de l'année 2022.

Outre cette augmentation des coûts auxquels Milee est particulièrement exposée, l'entreprise a vu son environnement réglementaire et les attentes de ses clients se transformer, impactant fortement son coeur de métier : la distribution d'imprimés publicitaires.

En application de l'article 21 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique, le gouvernement a pris les décrets d'application afin de mettre en place l'expérimentation du dispositif « Oui Pub » dans 14 territoires, et ce jusqu'au 30 avril 2025. Cette expérimentation prévoit que seules les boîtesaux-lettres où est apposée une étiquette « Oui Pub » pourront recevoir des prospectus publicitaires, ce qui revient, de facto,

à interdire la distribution de prospectus publicitaires sauf consentement exprès du consommateur.

Pour faire face à ces difficultés, le management du Groupe a établi un plan d'affaires reposant sur (i) une transformation de son activité de façon à compenser l'interruption de la distribution de prospectus traditionnels, notamment par le biais de la mise en place d'offres publicitaires ciblées et digitales (nouveau magazine 150€), (ii) le développement des offres courriers et colis, et (iii) l'optimisation des processus et des frais de structure.

Milee a en conséquence lancé début avril 2023 un site internet permettant de s'abonner à la réception papier et/ou digitale des catalogues promotionnels. En complément et pour répondre à l'impératif de défense de pouvoir d'achat des ménages, Milee adjoint à la distribution de catalogues, un nouveau magazine d'information centré sur les problématiques de consommation des Français. Ce nouveau média et la plateforme web qui l'accompagne prennent le nom de « 150 euros ». A date Milee recense 8 millions d'abonnés.

Parallèlement dès le mois de mai 2023, un moratoire au titre du passif fiscal et social a été demandé à la CCSF Paca concernant les sociétés Milee et Hopps Group. Ce moratoire accepté et acté le 30 novembre 2023 porte sur un montant de 31.439.529,13 €.

Le 30 novembre 2023, Hopps E-Com, filiale de Hopps Group a signé avec un fonds luxembourgeois Ben Oldman S. à r. l (« BOP ») un financement par voie d'émission de 275 Obligations pour un montant total en principal de 27.500.000 euros.

Ces 275 Obligations simples émises par Hopps E-Com d'une valeur nominale de 100.000 euros, ont une date de maturité de trois ans à compter de la date d'émission des Obligations et un taux d'intérêt : 10% l'an, payable mensuellement.

Cette émission obligataire a notamment pour but de financer le remboursement d'une partie des comptes courants consentie par Hopps Group à Hopps E-Com à hauteur de 19.000.000 euros et les dépenses d'investissement de Hopps E-Com et ses filiales pour un montant de 3.000.000 euros. Le1er décembre 2023, Hopps Group a remboursé 15 millions d'euros de son compte courant à Milee.

Ce prêt doit contribuer au processus de retournement de certaines sociétés. En parallèle, il est envisagé de céder certains actifs détenus par la société Hopps E-Com.

Afin de garantir les Obligations résultant du nouveau financement, l'accord de financement prévoit :

• la mise en fiducie de 100% des titres et des créances intragroupes détenues sur Hopps E-Com, Start'Hopps, Distri'Hopps et 150 € Newco (pour cette dernière, une fois qu'elle sera créée et les actifs afférents à 150€ Magazine lui auront été transférés) ;

• la mise en fiducie des créances intragroupe détenues par Hopps E-Com ou que Hopps E-Com viendra à détenir sur les filiales suivantes (ainsi que de leurs filiales, en ce compris les créances détenues par Hopps E-Com sur Log'Hopps et Colis Privé Maroc) et de 100% des titres des filiales suivantes détenus par Hopps E-Com (à l'exception d'une action ordinaire) : Yper, Hopps TBN2, Hopps TBN5, InEvents, Drive to Home, Happy Colis, et dans un second temps, Dispeo (une fois que la transmission universelle de patrimoine entre Hopps E-Com et

Log'Hopps sera devenue effective) et les titres de Colis Privé Maroc (dès que cela raisonnablement possible),

• l'octroi d'une caution par la société Hopps Group en garantie des engagements pris par Hopps E-Com ;

• l'émission d'une action de préférence par Hopps E-Com, Start'Hopps, Distri'Hopps et 150 € Newco (pour cette dernière, une fois qu'elle sera créée et que les actifs afférents à 150€ Magazine lui auront été transférés) au bénéfice de Ben Oldman,

• l'émission d'une action de préférence par Hopps E-Com au bénéfice de Hopps Group, lui conférant le droit de percevoir 99% des dividendes distribués par Hopps E-Com

• l'émission au profit de Ben Oldman par les sociétés InEvents et Drive to Home de bons de souscription d'actions (les « BSA ») à titre gratuit.

Mise en place d'un moratoire avec la CCSF

En avance de phase et afin de sécuriser un éventuel retard dans la mise en place du financement attendu, un moratoire a été demandé à la CCSF Paca concernant les sociétés Milee et Hopps Group pour respectivement 31,43 M€ et 4,60 M€. Ce moratoire porte sur :

les URSSAF PACA :
- 15,39 M€ pour Milee
- 0,57 M€ pour Hopps Group

le SIE Aix en Provence (TVA et IS 2022) :
- 13,12 M€ pour Milee
- 3,82 M€ pour Hopps Group

la C3S :
- 0,69 M€ pour Milee
- 0,04 M€ pour Hopps Group

les Apicil (Agirc / Arrco) :
- 2,15 M€ pour Milee
- 0,17 M€ pour Hopps Group

La commission s'est réunie le 20 octobre 2023 et a décidé un plan progressif en 36 mensualités.

DL Group, filiale de Start'Hopps :

Le 7 septembre 2023, DL Group a fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

Audience au Tribunal de commerce de Marseille le 20 décembre 2023 de la société Distri'Hopps, filiale de Hopps Group :

La société Distri'Hopps est appelée à comparaitre au Tribunal de commerce de Marseille devant statuer le 20 décembre 2023 sur une demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Notes relatives au bilan

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 160 239		3 381 890
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	27 964		
Installations générales, agenc., aménag.	1 359 381		35 973
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 435 510		65 709
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 822 856**		**101 681**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	33 227 293		19 127 430
Autres titres immobilisés	5 014 269		
Prêts et autres immobilisations financières	39 575 786		7 469 520
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**77 817 349**		**26 596 950**
TOTAL GENERAL	**110 800 444**		**30 080 521**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		20 316 739	11 225 391	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		27 964		
Installations générales, agencements divers		117 285	1 278 069	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 739 980	761 239	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**2 885 229**	**2 039 307**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		33 457 310	18 897 413	
Autres titres immobilisés		5 014 269		
Prêts et autres immobilisations financières		38 977 709	8 067 597	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**77 449 289**	**26 965 010**	
TOTAL GENERAL		**100 651 257**	**40 229 708**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 503 573	1 905 324	17 962 223	6 446 674
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**22 503 573**	**1 905 324**	**17 962 223**	**6 446 674**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 964		27 964	
Installations générales, agenc. et aménag. divers	589 440	154 179	117 285	626 334
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 197 336	115 763	2 739 980	573 118
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 814 740**	**269 942**	**2 885 229**	**1 199 452**
TOTAL GENERAL	**26 318 313**	**2 175 265**	**20 847 452**	**7 646 126**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	230 095		58 345	171 750
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 605 558		434 939	1 170 619
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	3 540	2 701	3 540	2 701
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**1 839 194**	**2 701**	**496 825**	**1 345 070**
Dépréciations immobilisations incorporelles	25 433			25 433
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	513 685		513 685	
Autres dépréciations	10 000 000	14 660 825		24 660 825
DEPRECIATIONS	**10 539 118**	**14 660 825**	**513 685**	**24 686 258**
TOTAL GENERAL	**12 378 312**	**14 663 526**	**1 010 510**	**26 031 328**
Dotations et reprises d'exploitation		2 701	642 430	
Dotations et reprises financières		160 825	368 080	
Dotations et reprises exceptionnelles		14 500 000		

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 370 151	7 072 622	297 529
Autres immobilisations financières	697 446	1	697 445
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 626 868	7 626 868	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 122	7 122	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 457	3 457	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	3 468 265	3 468 265	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	73 522	73 522	
Groupe et associés	128 224 186	128 224 186	
Débiteurs divers	4 085 050	4 085 050	
Charges constatées d'avance	426 237	426 237	
TOTAL GENERAL	**151 982 305**	**150 987 331**	**994 974**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 072 622		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	38 794 701		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	4 743	4 743		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 247 308	5 247 308		
Personnel et comptes rattachés	1 968 752	1 968 752		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 226 231	1 226 231		
Etat : impôt sur les bénéfices	3 019 944	3 019 944		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	4 650 152	4 650 152		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	957 989	957 989		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	125 046 425	125 046 425		
Autres dettes	36 377	36 377		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**142 157 922**	**142 157 922**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	174 020 119			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Produits à recevoir

Libellé	31/12/2022
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	
Int courus/créances	55 554,00
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	**55 554,00**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clt FAE	30 351,60
Clt IG FAE	819,94
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	**31 171,54**
AUTRES CREANCES	
RRR à Obtenir	70 859,77
RRR IG à Obtenir	1 642,30
'Etat, produit à recevoir	73 522,38
TOTAL AUTRES CREANCES	**146 024,45**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	232 749,99

Charges à payer

Libellé	31/12/2022
CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	
FNP Frs Divers	2 285 001,82
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	**2 285 001,82**
AUTRES DETTES	
RRR IG à accord. AAE	18 612,39
TOTAL AUTRES DETTES	**18 612,39**
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Prov CP	628 191,27
Pers prime à payer	765 780,19
Pers autre chg à pay	195 469,34
NDF à payer Salariés	224,16
Chg soc /CP	284 570,69
Chg soc autres à pay	136 742,28
Formation continue	258 562,37
Effort construction	35 163,99
Taxe apprentissage	56 908,72
Cotisation Handicap	15 084,85
Org Sociaux C3S	40 000,00
Etat chg à Payer	917 037,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	**3 333 734,86**
TOTAL CHARGES A PAYER	5 637 349,07

CIP - HOPPS
1330 av. Guillibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Charges et produits constatés d'avance

Libellé	31/12/2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CCA	426 237,16
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	426 237,16

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 400 152			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Eléments sur les postes des entreprises liées

Exprimé en €

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Prêts	6 072 622	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	39 292	
Autres créances	5 187 136	
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		

CIP - HOPPS
1330 av. Guillibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	-35 049 926
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	-35 049 926

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		74 818 455
SOLDE		**74 818 455**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	39 768 529

Filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SAS START'HOPPS	3 790 030 -14 276 407	100	6 000 001 6 000 001	14 797 176	 -18 431 575
SAS DISTRI'HOPPS	6 027 051 30 893 064	100	7 859 066 7 859 066	30 602 324	 30 666 680
SAS LOG'HOPPS	1 107 3 516 631	99,45	137 124 137 124	40 789 623	 -78 697
SAS DIGIT'HOPPS	1 000 -17 530	100	1 000 1 000	20 450	 -3 633
HOPPS TBN2	2 103 501 4 060 072	53,08	2 233 182 2 233 182	3 015 075	 -145 929
HOPPS TBN4 - HOPPS E-COM	1 000 897	100	1 000 1 000		 -102
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SAS BELEZA	13 000 11 857	15,38	2 000 2 000	3 000	 -503
HAPPY COLIS	3 394 -272 768	33,82	1 268 243 1 268 243		1 152 645 -549 540
INEVENTS	389 905 94 352	24	1 199 997 1 199 997		421 881 -596 941
COLIS PRIVE MAROC	625 167 -537 650	30	195 800 195 800	969 061	973 203 -858 482
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

Filiales et Participations

La valeur brute du compte courant de Start'Hopps s'élève à 39 297 175,73 €. Celui-ci a fait l'objet d'une dépréciation de 24 500 000 euros. Le compte courant net s'élève ainsi à 14 797 175,73 €.

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation du Chiffre d'Affaires

	2021	2022
Management Fees - Hopps Group	18 672 778	12 359 931
Refacturation loyers - Hopps Group	1 587 326	1 564 462
Services Divers (TSA - Formations - Autres)	537 380	3 668 212
TOTAL CA	**20 797 484**	**17 592 605**

CIP - HOPPS
1330 av. Guillibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Transfert de charges

Déclaration au 31/12/2022

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transfert de charges formation	15 374	79110000
Transfert de charges personnel	191 471	79120000
Transfert de charges assurance	1 500	79130000
Refacturation intra groupe	9 618 715	79190000
Transfert de charges exceptionnelles	99 654	79700000
TOTAL	**9 926 714**	

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Pénalités amendes non déductibles	920 959	67120000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	178 070	67188000
Valeur nette comptable sur immobilisations incorporelles cédées	2 432 225	67510000
Valeur nette comptable sur immobilisations financières cédées	33 457 310	67560000
Dotations Dépréciation charges exceptionnelles	14 500 000	68760000
TOTAL	**51 488 564**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produit exceptionnel sur exercices antérieurs	239 931	77260000
Produit de cession des immobilisations incorporelles	2 442 315	77510000
Produit de cession des Immobilisations financières	175 171 477	77560000
Transfert charges exceptionnelles	99 654	79700000
TOTAL	**177 953 377**	

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-50 350 520		-50 350 520
Résultat exceptionnel à court terme	140 964 813	3 197 804	137 767 009
Résultat exceptionnel à long terme	-14 500 000		-14 500 000
Crédit impot recherche		-177 860	177 860
Produit intégration fiscale		-1 724 106	1 724 106
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**76 114 294**	**1 295 838**	**74 818 455**

Autres informations

CIP - HOPPS
1330 av. Guillibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Effectif moyen

Déclaration au 31/12/2022

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Agent de Maitrise	39	
Cadre	89	
Employé	14	
TOTAL	**142**	

Crédit impot recherche

La Société HOPPS a bénéficié d'un crédit Impôt recherche de **177 860 euros.**

GROUPE Hopps : Engagements hors bilan 31.12.2022

Engagements Donnés	Montant en Euros mis à jour au 31/12/2022
Acte de cautionnement de Hopps Group en faveur du fournisseur Bulteau System en date du 22 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre de relations commerciales relatives à l'achat de machines et consommables d'emballage pour le compte des filiales Adrexo, Adrexo Productions et Dispeo. Le montant de la caution s'élève à 100 000 €HT.	100 000
Garantie à première demande de la société Hopps Group pour le paiement des loyers et des charges au titre du contrat de bail commercial pour les bureaux de Pataugas sis 109 rue Montmartre à Paris pendant toute la durée du bail (3.6.9 ans) et dans la limite de 6 mois après la restitution des locaux à compter du 6 mai 2022 pour un montant maximal de 6 mois de loyer hors taxes hors charges.	67 200
Garantie à première demande de la société Hopps Group signée le 14.11.2022 pour le paiement de loyers au titre des contrats de location longue durée de véhicules automobiles pour ses filiales Watts, Pataugas, Dispeo, Milee, DTH, LSP pour un montant maximal de 1 500 000 €.	1 500 000
Redevances de contrat de location financement restant à courir	
Lettre d'intention de Hopps en faveur de la SCI TEMPORIS EVREUX, bailleur de la société ADS. En cas de défaillance d'ADS, Hopps s'engage à se substituer à ADS dans ses droits et obligations en qualité de locataire de locaux situés à Guichainville. Le bail a été signé pour une durée de 12 ans le 26 janvier 2015. L'engagement se poursuit jusqu'au 30 mars 2027. Le paiement du loyer annuel s'élève à 1 863 270 €HT.	7 453 080
TOTAL	9 120 280

Engagements Reçus	Montant en Euros mis à jour au 31/12/2022
Garantie à première demande à durée déterminée et renouvelable donnée par la SMC en faveur de Total Marketing services. La SMC se porte garant d'Hopps et de Milee à concurrence d'une somme forfaitaire maximum de 215 000 €. Cet engagement est pris pour un an à compter du 20 avril 2017, a été renouvelé pour la même durée de validité par tacite reconduction. Un nantissement en compte à terme d'un montant de 215 000 € a été constitué.	215 000
Seconde garantie à première demande à durée déterminée et renouvelable donnée par la SMC en faveur de Total Marketing services. La SMC se porte garant d'Hopps et de Milee à concurrence d'une somme forfaitaire maximum de 215 000 €. Cet engagement est pris pour un an à compter du 16 novembre 2018, a été renouvelé pour la même durée de validité par tacite reconduction. Un nantissement en compte à terme d'un montant de 215 000 € a été constitué.	215 000

HOPPS GROUP
SAS au capital de 22 402 432 euros
ZI des Milles, Europarc de Pichaury, Bâtiment D5,
1330 avenue Guillibert de la Lauzière,
CS 30460, 13592 Aix-en-Provence cedex 3
RCS Aix-en-Provence 319 428 967

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE DES ASSOCIES DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 16h,

Au siège social,

Les associés de la société Hopps Group se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du président.

Conformément à l'article 23.6.1(b) des statuts de la société, M. Eric Paumier préside la présente séance en visio conférence.

Madame Maryse Beal, Directrice Juridique, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle est présente également en visio conférence.

La feuille de présence certifiée exacte par le président et le secrétaire de séance permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des actions ayant droit de vote, de sorte que la condition de quorum est satisfaite et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Les représentants du comité social et économique, Monsieur Fabrice Pin et Madame Fabienne Boyer Sanchez, régulièrement convoqués, sont présents en visio conférence.

La société MAZARS SA, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, représentée par Monsieur Dalphin Alexandre, est présente en visio conférence.

La société Audita, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, représentée par Monsieur Patrice Sejnera, est absente et excusée.

Monsieur le président met à la disposition des associés et des représentants du comité social et économique et dépose sur le bureau de la présente séance les documents suivants :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- les lettres de convocation,
- les rapports du président,
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- la communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L 823-12 du Code de commerce

- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe), et
- le projet de texte des résolutions.

Monsieur le président rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport du président sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 *(première résolution)* ;
- Lecture du rapport du président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture de la communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L 823-12 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 *(deuxième résolution)* ;
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 *(troisième résolution)* ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la société à un montant au moins égal à la moitié du capital social - Délégation de pouvoirs, en tant que de besoin, au président pour l'accomplissement des formalités légales subséquentes *(quatrième résolution)* ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce *(cinquième résolution)* ;
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de la société SATINE, président – Renouvellement du mandat du président *(sixième résolution)* ;
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de la société ATHEVA, directeur général – Renouvellement du mandat de directeur général *(septième résolution)* ;
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de la société DE L'AUBRAC, directeur général – Renouvellement du mandat de directeur général *(huitième résolution)* ;
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de co-commissaire aux comptes de la société SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES – Renouvellement de mandat *(neuvième résolution)* ;
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de la société PHC, membre du Comité Stratégique – Renouvellement du mandat de la société PHC et fixation de sa rémunération *(dixième résolution)* ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités *(onzième résolution)*.

Puis, Monsieur le président déclare que, conformément à l'article 23.5 des statuts, l'ordre du jour, le projet de texte des résolutions et les documents nécessaires à l'information des associés, à savoir, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports du président ont été mis à leur disposition au siège social huit jours au moins avant la présente séance. Il déclare que l'ensemble de ces documents a également été communiqué au comité social et économique.

Puis, Monsieur le président présente les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donne lecture de son rapport.
Lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et

connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

l'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net part du Groupe 323 939 milliers d'euros et un résultat net consolidé positif de 321 853 milliers d'euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Puis, Monsieur le président présente les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donne lecture de son rapport.

Lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

DEUXIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et

connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

l'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 74 818 455 euros ;

(ii) approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 21 922 euros, ainsi que la charge d'impôt sur les sociétés correspondantes et

(iii) donne quitus entier et sans réserve à :
- la société SATINE de l'exécution de son mandat de Président pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022;
- aux sociétés ATHEVA et DE L'AUBRAC, de l'exécution de leur mandat de directeur général pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président et après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de 74 818 455 euros,

l'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice d'un montant de 74 818 455 euros de la manière suivante :

- 2 184 243 euros à la réserve légale, pour la porter de 56.000 euros à 2 240 243 euros,
- et le solde, soit 72 634 212 euros au compte « report à nouveau », dont le solde débiteur est ainsi porté de (57 508 363) euros à un solde créditeur de 15 125 849 euros, et

(ii) constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président,

l'assemblée générale

(i) constate que les capitaux propres de la société, dont le montant s'élève à 39 768 529 euros au 31 décembre 2022, ont été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social comme conséquence de la deuxième résolution ; et

(ii) délègue, en tant que de besoin, tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de la présente décision et, plus généralement, de faire tout ce qui se révèlerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, visées aux dispositions de l'article L227-10 du code de commerce,

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

Constate qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) constate que le mandat de président de la société SATINE prend fin à l'issue de la présente séance ;

(ii) décide de renouveler ledit mandat avec effet à l'issue de la présente séance et pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) constate que le mandat de directeur général de la société ATHEVA prend fin à l'issue de la présente séance ;

(ii) décide de renouveler ledit mandat avec effet à l'issue de la présente séance et pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) constate que le mandat de directeur général de la société DE L'AUBRAC prend fin à l'issue de la présente séance ;

(ii) décide de renouveler ledit mandat avec effet à l'issue de la présente séance et pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) constate que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES prend fin à l'issue de la présente séance ; et

(ii) décide de renouveler ledit mandat pour une durée de six (6) exercices sociaux, expirant à l'issue de la consultation annuelle de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice, soit sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Lecture faite du rapport du président,

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

(i) constate que le mandat de la société PHC, membre du Comité Stratégique, prend fin à l'issue de la présente séance ;

(ii) décide de renouveler ledit mandat, avec effet à l'issue de la présente séance et pour une durée de deux (2) ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, conformément aux termes de l'article 19.1.2 des statuts ;

(i) décide de fixer la rémunération du mandat de la société PHC à la somme annuelle de quinze mille euros (15.000 €) jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31.12.2024, payable annuellement à terme échu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

Le président donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi et faire tout dépôts et déclarations prévus par la législation ou la règlementation en vigueur qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Président de séance
Eric Paumier

Secrétaire de séance
Maryse Beal